



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Liste des pièces justificatives à joindre à la demande

PLAN DE RÉSILIENCE : AIDE - GAZ / ELECTRICITÉ Guichet Régularisation 2^d semestre 2023

Périodes Juillet-Août, Septembre-Octobre, Novembre-Décembre 2023 Régime 4 M€

- La déclaration sur l'honneur attestant que l'entreprise remplit les conditions et l'exactitude des informations déclarées ;
- L'ensemble des factures d'énergie sur la ou les période(s) éligible(s) du 2^d semestre 2023 et sur la (ou les) période(s) de référence ou un état récapitulatif fourni par votre fournisseur d'énergie précisant la consommation et le montant hors TVA payé par mois pour l'année 2021 ;
- Le fichier de calcul de l'aide qui recense notamment le détail des factures ;
- Les coordonnées bancaires de l'entreprise (RIB).

Périodes Juillet-Août, Septembre-Octobre, Novembre-Décembre 2023 Régimes 50 M€ et 150 M€

- La déclaration sur l'honneur attestant que l'entreprise remplit les conditions et l'exactitude des informations déclarées ;
- L'attestation d'un tiers de confiance, à savoir soit le commissaire aux comptes accompagnée d'une attestation du DAF, soit l'expert comptable ;
- Le fichier de calcul de l'aide ;
- Le fichier de calcul de l'EBE ;
- Les différentes balances générales 2021, 2022 et 2023 ;
- L'ensemble des factures d'énergie sur la (ou les) période(s) éligible(s) du 2^d semestre 2023 et sur la (ou les) période(s) de référence dûment recensées et référencées dans un document ;

- Les coordonnées bancaires de l'entreprise (RIB).
- En cas de demande de l'aide plafonnée à 150 M€, le ou les documents attestant que l'entreprise exerce effectivement son activité principale dans un ou plusieurs secteurs ou sous-secteurs mentionnés en annexe 3 - Extrait KBIS et Statuts.

Périodes Juillet-Août, Septembre-Octobre, Novembre-Décembre 2023 **Régime 2 M€ - Situations atypiques**

- La déclaration sur l'honneur attestant que l'entreprise remplit les conditions et l'exactitude des informations déclarées ;
- La déclaration sur l'honneur complémentaire pour les situations dites atypiques ;
- L'ensemble des factures d'énergie sur la ou les période(s) éligible(s) du 2^d semestre 2023 et sur la (ou les) période(s) de référence ou un état récapitulatif fourni par votre fournisseur d'énergie précisant la consommation par mois et le montant hors TVA payé par mois pour l'année 2021 ;
- Le fichier de calcul de l'aide qui recense notamment le détail des factures ;
- Les coordonnées bancaires de l'entreprise (RIB).

Périodes J Juillet-Août, Septembre-Octobre, Novembre-Décembre 2023 **Régime 2 M€ - Nouvelles entreprises**

- La déclaration sur l'honneur attestant que l'entreprise remplit les conditions et l'exactitude des informations déclarées ;
- L'ensemble des factures d'énergie sur la ou les période(s) éligible(s) du 2^d semestre 2023 ;
- Le fichier de calcul de l'aide qui recense notamment le détail des factures ;
- Les coordonnées bancaires de l'entreprise (RIB).

L'ensemble des modèles d'attestation, le fichier recensant les factures et les différentes fiches de calcul à utiliser sont disponibles sur le site www.impots.gouv.fr.